

# BURKINA FASO

-----  
Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques

-----  
Secrétariat général



## **INITIATIVE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER RIZICOLE.**

*Elaboré par la Task force SDR  
Version provisoire  
Janvier 2016*

## **Table des matières**

Table des matières .....	1
Liste des tableaux .....	3
Sigles et abréviations .....	4
Résumé exécutif .....	5
Carte des zones de production de riz au Burkina Faso .....	6
Glossaire .....	7
I- Situation actuelle du secteur semencier .....	9
1.1. Aspects réglementaires, politiques, institutionnelles et de planification .....	9
1.1.1 Aspects politiques et réglementaires .....	9
1.1.2 Cadre Institutionnel .....	10
1.1.3. Les aspects de planifications .....	13
1.2. Production de la semence .....	13
1.2.1. La réglementation semencière .....	13
1.2.2. Les quantités de semences produites .....	14
1.2.3. Les variétés produites .....	15
1.3. Contrôle de qualité .....	15
1.3.1. Méthode de contrôle .....	15
1.3.2. Les ressources humaines .....	18
1.4 Approvisionnement .....	19
1.4.1. Semences de pré-base .....	19
1.4.2. Semences de base .....	19
1.4.3. Semences certifiées .....	19
II. Défis de la Stratégie Nationale des Semences de riz .....	21
2.1 Les défis en matière de Législation, de Politiques / d'Initiatives et de Planification .....	21
2.2 Défis relatifs au niveau de la production et du contrôle de qualité .....	22
2.3 Défis liés à l'approvisionnement et à la commercialisation .....	23
III. Initiative Nationale des Semences Riz .....	23
3.1 Vision .....	23
3.2 Objectif Général .....	23
3.3 Objectifs spécifiques .....	23
3.4 Structure de mise en œuvre .....	24
IV. Stratégies et Priorités .....	
4.1. Principes stratégiques et approches .....	24
4.1.1. Législation, Politiques et Initiatives en cours .....	24
4.1.2. Production et contrôle de qualité .....	25
4.1.3. Approvisionnement .....	26
4.2. Objectifs à fixer et Identification des écarts (gaps) .....	26
4.2.1 Objectifs de production de semences sélectionnées, base, pré-base et certifiées .....	26
4.2.2 L'approvisionnement .....	28
4.3 Interventions futures .....	29
4.3.1. Législation, Politiques et Initiatives en cours .....	29
4.3.2 Production et contrôle de qualité .....	30
4.3.3 Approvisionnement .....	31
VI. Esquisse de plan d'action .....	33

## Liste des tableaux

Tableau N° 1: Institutions et/ou Départements responsable de la production et du contrôle des semences du riz .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Tableau N°2 : Niveaux de productions de semences de riz de qualités et superficies emblavées.....	14
Tableau N°3: Production de semences certifiées de qualités selon les zones écologiques .....	15
Le tableau N°4 montre les normes de qualité au champ. ....	15
Tableau N°4 : Procédures et Normes pour l’inspection au niveau de la parcelle.....	15
Tableau N°5: Norme de qualité des semences .....	17
Tableau N°6 : Ressources humaines impliquées dans la production de semence de pré base et / ou de base	18
Tableau N° 7 : Rôles des acteurs impliqué dans l’approvisionnement des semences .....	21
Tableau N° 8: synthèse des défis à chaque stade de la chaîne de production des semences .....	22
Tableau N°9: les objectifs de production de semences .....	26
Tableau N°10 : niveaux de productions et superficie nécessaires selon les zones agro-écologiques.....	27
Tableau N°11 : Ressources humaines nécessaires pour la production de semences de qualités .....	27
Tableau N°12 : Ressources humaines nécessaires pour couvrir les inspections sur le terrain .....	28
Tableau N° 13 : Esquisse de plan d’action de la stratégie semence .....	33

## Sigles et abréviations

<b>AIAS/ ISTA:</b>	Association Internationale pour l'Analyse des Semence
<b>AGRODIA :</b>	Association des Grossistes et Détaillants des Intrants Agricoles
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CILSS :</b>	Comité Inter-états de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
<b>CNS :</b>	Comité National Semencier
<b>CSHV :</b>	Comité Scientifique d'Homologation des variétés
<b>CSLP :</b>	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CS-SNDR :</b>	Comité de Suivi de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
<b>CT :</b>	Comité Technique
<b>DGPER :</b>	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
<b>DGPV :</b>	Direction Générale des Productions Végétales
<b>DOS :</b>	Document d'Orientation Stratégique
<b>DPVC :</b>	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement
<b>DRAAH :</b>	Direction Régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
<b>FAO :</b>	Food and Agriculture Organization
<b>FASS:</b>	Fonds d'Appui au Secteur des Semences
<b>IMF :</b>	Institution de Micro Finance
<b>INERA :</b>	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
<b>IITA :</b>	International Institute of Tropical Agriculture
<b>IRRI :</b>	International Rice Research Institute
<b>LPDRD :</b>	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
<b>MAAH :</b>	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
<b>ON/riz :</b>	Office Nationale du RIZ
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP :</b>	Organisation professionnelle
<b>OPA :</b>	Organisation des Producteurs Agricoles
<b>PASA :</b>	Programme d'Ajustement Structurel du secteur Agricole
<b>PAU :</b>	Politique Agricole de l'UEMOA
<b>PDDAA :</b>	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
<b>PIB :</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNSR :</b>	Programme National du Secteur Rural
<b>PNUD :</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PSO :</b>	Plan stratégique opérationnel
<b>SDR :</b>	Stratégie de Développement Rural
<b>SI MSVC :</b>	Système d'Information sur les Marchés de Semences et Veille Communicationnelle
<b>SMF :</b>	Système de Micro finance
<b>SNDR :</b>	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
<b>SNS :</b>	Service National des Semences
<b>SNSA :</b>	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
<b>UEMOA :</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UNPSB :</b>	Union Nationale des Producteurs de Semences du Burkina

## Résumé exécutif

La semence constitue le premier facteur d'accroissement de la production et contribue, dans les conditions optimales, à hauteur de 40% à l'augmentation de cette production. Malgré ce potentiel, le secteur semencier demeure confronté à d'énormes difficultés en dépit des efforts consentis par les acteurs dans divers domaines pour son développement.

La volonté du Gouvernement de promouvoir l'utilisation des semences s'est traduite non seulement par l'élaboration et l'adoption en 2006 de la loi portant réglementation des semences végétales mais aussi par la formulation d'une stratégie nationale des semences avec son plan d'action. Cette volonté a été également marquée la mise en œuvre de plusieurs initiatives dont la forte subvention des semences et la présente élaboration de l'initiative d'amélioration du secteur semencier rizicole.

La présente initiative se fonde sur un diagnostic approfondi du secteur semencier et son élaboration s'est appuyée sur une approche participative ayant impliqué les différents acteurs du secteur semencier.

L'état des lieux indique qu'au-delà des politiques et stratégies spécifiques au secteur semencier, il faut noter celles relatives au secteur agricole dans son ensemble (DOS, PSO, PNSR, SNSA, SDR, révolution verte...) qui prennent en compte la question semencière. Malheureusement, celle-ci n'occupe pas toute la place qui lui revient en tant que facteur déterminant de l'accroissement de la productivité agricole lors de la mise en œuvre de ces politiques. Par ailleurs, une faible planification entre l'offre et la demande des différentes catégories de semence ne permet pas d'assurer continuellement la disponibilité des semences en quantité. A cela s'ajoute le fait que les acteurs qui s'investissent dans le secteur semencier (producteurs, inspecteurs semenciers, agents d'encadrement, commerçants, utilisateurs) sont insuffisamment organisés, formés et aptes à exercer la profession.

De plus, l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les projets/programmes, chargés de les accompagner et de les soutenir, conduisent leurs interventions sans une véritable concertation et harmonisation, ce qui se traduit par certaines incohérences sur le terrain.

A la lumière de cet état des lieux, l'analyse des différentes informations et données fait ressortir l'existence de forces/opportunités et de contraintes et faiblesses du secteur semencier.

❖ Les forces/opportunités. Il s'agit :

- de la volonté politique affichée du gouvernement de faire du secteur semencier, un des piliers de l'accroissement qualitative et quantitative des productions végétales;
- du potentiel productif intrinsèque de la semence de variétés améliorées qui peut faire accroître les productions agricoles de près de 40% ;
- de l'existence d'une faitière des organisations des producteurs de semences en l'occurrence l'UNPSB ;
- de l'existence de texte de loi régissant le secteur semencier, etc.

Pour exploiter de façon durable ces forces/opportunités, il convient de trouver des solutions adéquates aux contraintes/faiblesses multiples et multiformes du secteur semencier qui sont de plusieurs ordres : institutionnel, politique, économique, financier, organisationnel, technique, matériel, commercial, physique et foncier.

Ainsi pour permettre au pays de pouvoir atteindre les objectifs de production de 840 000 tonnes de riz paddy en 2018, il a été élaboré une Initiative nationale de développement de la filière semences riz qui pour vision «un secteur semencier rizicole performant qui assure de façon soutenue l'amélioration durable d'une production rizicole plus compétitive et intégrée au marché ».L'objectif global découlant de cette vision est « d'assurer à l'horizon 2017-2018, la satisfaction des besoins en semences de qualité afin de contribuer à asseoir une riziculture compétitive capable de contribuer à la sécurité alimentaire».

L'initiative vise de manière spécifique à :

- produire des semences de riz de qualité par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'Institut de l'Environnement et de recherches Agricoles (INERA) et des producteurs semenciers ;
- garantir la qualité des semences produites par le renforcement des capacités techniques et matérielles du

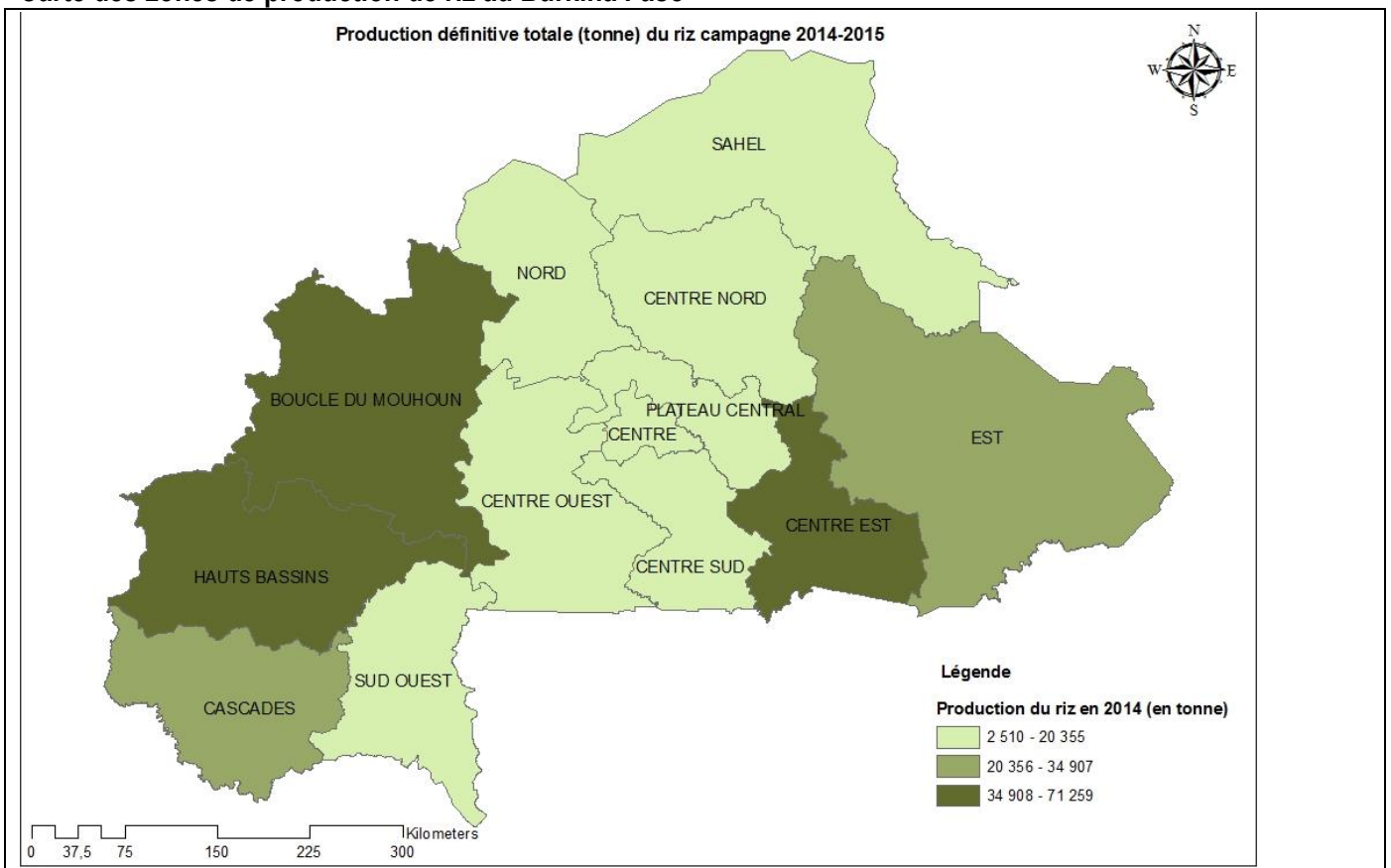
système de certification (SNS, inspecteurs semenciers, etc.) ;

- renforcer les capacités de production et de mise en marché des producteurs semenciers et de leur organisation ;
- Accroître l'utilisation des semences améliorées et veiller à son renouvellement périodique par le renforcement de la sensibilisation des producteurs, améliorer la rentabilité économique et financière du secteur semencier rizicole.

Pour l'opérationnalisation de cette initiative, son financement fait appel à tous les acteurs et sera assuré par :

- l'Etat qui interviendra à travers plusieurs instruments (politique fiscale incitative, adoption d'un code d'investissement favorable, soutien à des mécanismes de facilitation à l'accès des acteurs à un crédit adapté, etc.) ;
- les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les ONG/Associations par des subventions ;
- les institutions financières à travers des services financiers adaptés ;
- les bénéficiaires par le cofinancement des investissements.

### Carte des zones de production de riz au Burkina Faso



Source : DGESS/MAHRASA,2014

## Glossaire

**Définition de la semence :** La semence végétale se définit comme : « Toute graine, tout tubercule ou bulbe ainsi qu'en général tout matériel pour plantation ou tout organisme végétal qui est destiné à la reproduction sexuée ou asexuée d'une espèce botanique (Recueil de législation : alimentation et agriculture, FAO décembre 1977) ».

### Catégories de semences :

Catégories de Semences	
Semences de souche	G0
semences de pré- base	G1, G2 et G3
Semences de base	G4
R1et R2Semence certifiée	R1 et R2

**Semence de qualité :** Une semence de qualité signifie une semence :

- génétiquement pure ;
- ayant une bonne faculté germinative ;
- saine ;
- propre, c'est-à-dire exempte de matières inertes et de graines étrangères ;
- séchée et conservée dans de bonnes conditions ;
- répondant aux besoins de l'agriculteur.

## Introduction

Le riz est d'une importance économique considérable pour le Burkina Faso, bien qu'il n'occupe que la quatrième place parmi les céréales cultivées. Il vient après le sorgho, le mil et le maïs, tant pour la superficie que pour la production. Le riz est devenu l'un des produits de grande consommation dont la production et la commercialisation requièrent une attention particulière à cause des multiples crises alimentaires vécues. Il revêt de ce fait un caractère stratégique par l'accroissement de sa consommation liée principalement à l'augmentation de la population et des changements d'habitudes alimentaires. En effet, la consommation annuelle de riz au Burkina dépasse largement les 400 000 tonnes et s'accroît à un rythme d'environ 5,6% par an. En dépit des efforts de réduction de la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur à travers le développement de la production nationale, le marché national du riz est toujours largement couvert par le riz importé, soit un taux de près de 50 %. Le gap à couvrir est estimé à plus de 150 000 tonnes/an, ce qui augmente le déficit budgétaire, maintient et aggrave la dépendance alimentaire du pays.

La production de riz paddy de 2008 à 2012 a connu une tendance croissante passant de 195 102 à 319 390 tonnes. Le rendement moyen des cinq dernières années du riz est de 2,116 tonne par ha. Ce rendement varie d'un mode rizicole à un autre. Il est en moyenne de 1 t/ha environ pour le riz pluvial strict, 2 t/ha pour le riz de bas-fonds et 5,5 t/ha pour le riz irrigué. L'examen des superficies cumulées des trois modes de production pratiqués au Burkina Faso de 2008 à 2012 indique un accroissement significatif des superficies emblavées. Sur cette période on note un accroissement de 73% (86 106 ha en 2008 et 144 261 ha en 2014).

La contribution de la filière à la croissance économique reste encore très modeste. En 2005, la valeur ajoutée de la filière riz local était estimée à huit (08) milliards de FCFA (soit 0,31% du PIB) dont six (06) milliards de FCFA environ provient de la production. Quant aux revenus tirés de la riziculture par les producteurs, ils demeurent modestes en rapport avec les efforts déployés. En effet les riziculteurs sont estimés à près de 180500 personnes pour un revenu global d'environ 5 milliards de francs CFA, soit un revenu net de 16 616 FCFA/personne.-Les marges bénéficiaires dégagées après déduction des coûts de production sont de l'ordre de 60 000 FCFA/ha en riziculture pluviale, 82 000 à 125 000 FCFA en riziculture de bas-fonds (non aménagés et aménagés), et 168 000 à 270 000 FCFA en riziculture irriguée (par gravitation et par pompage) (ONRIZ, 2005,). La riziculture constitue donc une filière à importante à même de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté.

Au regard de ce qui précède, il ressort que le riz est d'une importance économique considérable pour le Burkina Faso, bien qu'il n'occupe que la quatrième place parmi les céréales cultivées. Les efforts spécifiques consacrés par le Gouvernement du Burkina Faso en faveur du développement de la riziculture s'inscrivent en droite ligne dans les politiques nationales (CSLP, PNSR), sous régionales (PAU, ECOWAP) et continentales (PDDAA). Ils reposent sur la mise en œuvre de plans, programmes et projets de développement à travers les aménagements hydro-agricoles (périmètres irrigués et bas-fonds aménagés), la mise en place de cadres de concertation des acteurs de la filière riz et d'autres appuis multiformes aux producteurs.

Pour mieux organiser l'appui dans la riziculture, le Gouvernement Burkinabé a élaboré en 2008 une Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR). La SNDR, qui est en parfaite cohérence avec la Stratégie de Développement Rural (SDR), vise à faire de la riziculture un des leviers pour l'atteinte de la sécurité alimentaire. Elle a pour objectif global de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire les besoins et exigences des consommateurs. Elle est érigée en quatre axes stratégiques (Accroissement des superficies exploitées ; Intensification durable de la production rizicole ; Valorisation de la production rizicole ; Recherche – Diffusion, appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs) assortie d'actions spécifiques.



Cependant, malgré cette volonté affichée et les atouts que regorge le pays, il faut souligner que les résultats sont en deçà des espérances. Les raisons justifiant ce constat tiennent du fait qu'au-delà des causes naturelles, nous notons des insuffisances dans l'intensification et la modernisation des systèmes de productions. En effet, des résultats de la recherche ont clairement montré que l'utilisation de semences améliorées constitue le premier facteur de production et contribue dans les conditions optimales, à hauteur de 40% dans l'accroissement de la productivité<sup>1</sup>.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'élaboration de l'initiative pilote d'amélioration du secteur semencier rizicole du Burkina. Elle traduit la volonté du Gouvernement de se doter d'un cadre de politiques et stratégies sectorielles conformes aux objectifs nationaux de développement rural et d'accélération de la croissance économique.

L'initiative pilote d'amélioration du secteur semencier rizicole se fonde sur une analyse diagnostique de ce secteur et a été élaboré selon une approche participative ayant impliqué l'ensemble des acteurs concernés : Services Techniques de l'Etat, Partenaires Techniques et Financiers (PTF), Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), Secteur Privé et Organisations de la Société Civile.

Le présent document s'articule autour des points suivants : (i) la synthèse du diagnostic du secteur semencier ; (iii) les défis de l'initiative Semence riz ;(iv) la place de la Stratégie Nationale des Semences de Riz et (v) les stratégies et priorités.

## **I- Situation actuelle du secteur semencier**

La revue du secteur national des semences rizicoles a trait à la situation actuelle en termes de législation / réglementation, politiques, initiatives, institutions et planification.

### **1.1. Aspects réglementaires, politiques, institutionnelles et de planification**

#### **1.1.1 Aspects politiques et réglementaires**

La volonté du Gouvernement de promouvoir son utilisation à grande échelle, s'est traduite par l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs initiatives prenant en compte les aspects législatifs, politiques, institutionnels et de planification.

Au niveau politique, plusieurs documents et stratégies de développement agricole ont traité de l'intensification de la production et de la question semencière pour assurer la sécurité alimentaire au Burkina. Sans être exhaustifs, les principaux documents de politiques et stratégies de développement agricole au Burkina Faso sont :

- le Document d'Orientation Stratégique (DOS) ;
- le Plan Stratégique Opérationnel (PSO) ;
- la Stratégie du Développement Rural (SDR)
- le Plan Stratégique de la Recherche révisé (.....);
- la stratégie nationale de sécurité alimentaire, diagnostic et axes stratégiques ;
- la Révolution Verte (RV) ;
- le Programme National du Secteur Rural (PNSR) ;
- Le Plan d'urgence pour la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso;
- La stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR)
- Stratégie Nationale de Développement durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI)
- La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)

Pour la mise en œuvre de ces politiques, des actions prioritaires avaient été identifiées dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel Agricole (PASA) :

- la mise en œuvre d'un Programme d'amélioration des variétés locales ;
- la réorganisation et la réhabilitation de la production semencière par le renforcement du Service National des Semences (SNS)
- la réalisation de l'évaluation et du bilan de la politique semencière ;

---

<sup>1</sup>AfricaRice. Here

- la réalisation d'une étude avec le soutien de la FAO et du PNUD pour asseoir les bases d'une politique de relance du secteur semencier dénommée, « l'appui au secteur semencier du Burkina Faso ».

Malgré l'existence de ces documents et stratégies, les problèmes suivants demeurent, à savoir :

- l'insuffisance organisationnelle des faitières ;
- l'amateurisme des acteurs de la filière ;
- l'insuffisance du financement du secteur semencier ;
- le manque de coordination entre les acteurs intervenant dans le domaine des semences ;
- le risque de déréglementation du marché des semences par la politique de subventions ;
- l'absence des subventions en amont de la filière semence (niveau de la recherche);
- le faible déploiement du personnel dans les zones de fortes productions.

Au plan réglementaire, une série d'initiatives a été prise dont les principales sont :

- la loi N°010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso et ses décrets d'application ;
- le manuel de vulgarisation de la législation des semences végétales au Burkina Faso ;
- la réglementation sous régionale harmonisée (CEDEAO) sur les semences, publiée en Février 2014;

En marge de la législation, plusieurs initiatives ont été développées en faveur du secteur semencier rizicole par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers notamment dans les domaines de la production semencière, la vulgarisation et l'appui à l'accès aux semences par les producteurs. Les initiatives et appuis de l'Etat et de ses partenaires à l'endroit du secteur semencier du Burkina Faso sont entre autres :

- le renforcement des capacités opérationnelles de l'INERA (ressources humaines, équipements, matériels et infrastructures, etc.)
- l'encadrement technique des producteurs semenciers ainsi que leur formation ;
- le renforcement des capacités du SNS par l'équipement conséquent des laboratoires existants ;
- la mise en œuvre du nouveau mécanisme de distribution des intrants ;
- la facilitation des échanges de connaissances entre l'INERA et les structures de recherche sous régionales ;
- l'équipement des fermes semencières avant leur rétrocession aux producteurs semenciers ;
- le financement de la production de semences de variétés améliorées ;
- l'appui à l'accès aux semences améliorées par les producteurs ;
- l'aménagement des espaces de production des semences ;
- l'appui à l'organisation des producteurs semenciers, etc.

### 1.1.2 Cadre Institutionnel

Le cadre institutionnelle regroupe plusieurs structures au rang desquels :

#### ✓ **Service National de semence**

La structure centrale directement concernée par les questions des semences est le Service National des Semences (SNS). Ce service est hiérarchiquement rattaché à la Direction des Intrants et du Développement des Productions Végétales (DIDPV), elle-même dépendante de la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH). Ce service représenté au niveau déconcentré par des inspecteurs régionaux et provinciaux est chargé d'assurer le contrôle de la qualité, la supervision des activités semencières. Les inspecteurs régionaux interviennent régulièrement au niveau des exploitations semencières à toutes les étapes du calendrier cultural. La certification comprend une série d'activités, qui vont des supervisions des activités des inspecteurs sur le terrain, au prélèvement des échantillons, aux divers travaux de laboratoire et la détermination des paramètres de qualité (pouvoir de germination, pureté variétale et spécifique, état sanitaire de la semence, etc.).

- ✓ **L'Institut National de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA)** intervient en amont à travers la création et la sélection variétales et la production des semences de pré-base et des semences de base. Il intervient également dans la formation des producteurs semenciers.
- ✓ **Le Comité National des Semences (CNS)** a été créé en 1977 pour assurer les tâches suivantes :
  - élaborer la politique générale de production, de diffusion, d'importation et d'exportation des semences des cultures vivrières, maraîchères, fourragères, des plantes industrielles, ornementales et des essences forestières ;
  - fixer les prix des semences ;
  - promouvoir la production des semences ;
  - encourager le développement des semences certifiées ;
  - étudier les mesures législatives à prendre pour assurer un saint développement de la diffusion des semences certifiées.

Malheureusement ce comité est peu fonctionnel.

- ✓ **Le Comité Scientifique d'Homologation des Variétés (CSHV)** a l'instar du CNS, le CSHV est peu opérationnel également. Aussi, l'homologation des variétés se fait actuellement par une équipe scientifique pluridisciplinaire auprès de laquelle les variétés à homologuer sont déposées. Après le temps de tests et de vérification qui peut prendre plusieurs années la variété est déclarée vulgarisable ou non.
- ✓ Autre structure publique intervenants dans le secteur de la semence

En plus du SNS, de l'INERA qui sont fortement impliqués dans la production semencière, d'autres structures publiques interviennent sous diverses formes. Ces structures sont essentiellement :

- La DGFOMR : Elle intervient dans l'appui à l'organisation professionnelle des acteurs directs (producteurs, distributeurs, commerçants) et dans l'élaboration et l'application de la législation
- La DGPER : Elle a pour mission de soutenir la promotion économique du secteur semencier.
- La DGESS : Son rôle est de suivre et d'évaluer les projets et programmes intervenant dans le développement du secteur semencier
- Les structures responsables des aménagements : AMVS, Bagré Pôle : Elles sont sollicitées pour la production de semences sur leurs sites aménagés
- Les DRAAH: Elles interviennent dans les l'appui-conseil et la vulgarisation auprès des producteurs semenciers

Le tableau suivant montre les rôles et les responsabilités des structures impliquées dans le secteur semencier.

**Tableau N° 1:** Institutions et/ou Départements responsable de la production et du contrôle des semences du riz

		Nom des institutions	Rôles/Responsabilité	Législations/Politiques déterminant la responsabilité	Remarques
De façon générale	Production	INERA	Sélection et Production de semences de base, de pré-base,	Loi 010 portant réglementation des semences végétales (arrêté 08 portant norme et règlement technique de production)	Loi appliquée; L'INERA dispose d'un manuel de production et de commercialisation des semences, d'un manuel de procédure de certification et a signé des protocoles de recherche avec Africa-Rice pour la sélection
		UNPSB	Production semences certifiées		
		Coopératives des semences (Banzon, vallée du Kou, etc.)			
	Inspection	SNS	Supervision et analyse au laboratoire		
		DRASA	Inspection au champ (Inspecteurs régionaux) Appui technique des producteurs		
	Offre/distribution	INERA	Collecte et distribution		
		UNPSB			
		Coopératives			
		Opérateurs privés			
	Semences pré-base	Production	INERA /Programme riz		
Inspection		INERA /Programme riz	Suivi et respect des normes de production		
Offre / distribution		INERA /Programme riz	pas de distribution / la production est réutilisé par la recherche		
Semences de base	Production	INERA /Programme riz	Production		
	Inspection	SNS	Supervision et Analyse au laboratoire		
		SNS/DRASA	Inspection au champ		
	Offre/distribution	INERA	Vente les semences de base au producteurs semenciers		
Semences certifiées	Production	UNPSB	Production par ces membres		
		Coopératives privés			
	Inspection	SNS	Supervision et Analyse au laboratoire		
		SNS/DRASA	Inspection au champ		
	Offre/distribution	UNPSB	Assure l'approvisionnement des producteurs en semences certifiées		

Bien que l'architecture réglementaire et institutionnelle soit bien défini, le secteur semencier est confronté à des difficultés dont:

- l'insuffisance des ressources financières pour le fonctionnement (le contrôle et la certification) du service national des semences;
- le manque de financement pour le fonctionnement du comité national de semence et du sous-comité d'homologation ;

- l'absence d'un fonds d'appui au secteur semencier tel que défini par la loi;
- la méconnaissance des dispositions réglementaires sous régional et régional en matière de semence, la faible intervention du secteur privé.

### 1.1.3. Les aspects de planification

La planification de la production des semences est assurée par le Service National des Semences à travers son plan d'action 2011-2016. Chaque année, la situation des besoins est effectuée par la DGPV, mais cette planification ne concerne le plus souvent que pour la campagne agricole en cours. Plusieurs insuffisances ont été notées en termes de planification entre l'offre et la demande notamment:

- le problème d'articulation entre l'offre et la demande de semence de qualité ;
- l'absence d'un plan pluriannuel des besoins en semences certifiées ;
- l'absence de système d'information et de communication.

## 1.2. Production de la semence

### 1.2.1. La réglementation semencière

Conformément à la loi N° 010-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso et conformément aux dispositions du décret N°2006-225/PRES du 19 mai 2006, la production de semences végétales est structurée comme suit :

- Au titre de la gestion et de la protection des variétés, seule l'INERA est habilitée à sélectionner et à produire des semences de souche, de pré-base à partir des variétés locales et de souches transférées, ou générées par l'INERA, les instituts de recherche sous régionales sur la base des protocoles. Aussi, la production des semences de base relève de l'INERA qui peut la contractualiser avec son réseau de producteurs semenciers. Quelle soit produite par l'INERA ou les producteurs semenciers, le suivi et le contrôle au champ ainsi que la certification relève du ressort du Service National des Semences/DGPV/MAAH. L'INERA met à la disposition des producteurs semenciers les semences de base pour la production des semences certifiées.
- Le MAAH est responsable de la certification des semences à travers le Service National des Semences/DGPV. Le SNS assure le contrôle au champ avec le concours des inspecteurs semenciers régionaux, le contrôle de la qualité en laboratoire et enfin la certification des semences. Aussi, les agents d'appui conseil des Directions Régionales en charge de l'agriculture assurent l'encadrement techniques et le suivi de la production des semences certifiées.
- Au titre de la production des semences certifiées, toute personne physique ou morale peut produire librement des semences certifiées si elle est inscrite au registre des producteurs semenciers. Aussi, toute production de semences doit être certifiée conformément aux normes et règles définies par les règlements techniques. Les producteurs de semences reçoivent les semences de base produites par l'INERA soit à travers leurs structures faitières, les projets/programmes, soit directement par leurs propres initiatives auprès de l'INERA.
- Aussi, convient-il de rappeler que la commercialisation des semences certifiées est soumise à l'obtention d'un agrément délivré par le ministère en charge du commerce avec l'avis technique du ministère en charge de l'agriculture. Le transport doit se faire dans les conditions assurant le maintien des qualités intrinsèques de la semence.

## 1.2.2. Les quantités de semences produites

Les quantités de semences produites est passée de 2 145 tonnes en 2010 à 6 000 tonnes en 2013. Cette forte croissance montre le dynamisme des acteurs dans la chaîne de production des semences de riz. Le tableau suivant montre une irrégularité dans la production de toutes les catégories de semences, par exemple pour la production de semence certifiée. On note cette évolution en dents de scie au niveau des autres catégories de semences. Cette inconstance montre une faiblesse dans la planification des semences de riz produites. Le tableau N°2 montre l'évolution des quantités de productions des différentes catégories de semence de 2010 à 2013.

**Tableau N°2 :** Niveaux de productions de semences de riz de qualités et superficies emblavées

Année 2013				
	Production totale/ quantité approvisionnée (kg)	Nom des stations de production	Quantité produite par station (tonnes)	Surface cultivée par station (ha)
Semences pré-base	1534	Farako Bâ	ND	ND
Semences de base	53 214	Farako Bâ	ND	ND
Semences certifiées	6 000 000	UNPSB	ND	ND
		Producteurs individuels	ND	ND
Année 2012				
	Production totale/ quantité approvisionnée (kg)	Nom des stations de production	Quantité produite par station (tonnes)	Surface cultivée par station (ha)
Semences pré-base	455	Farako Bâ	ND	ND
Semences de base	20332	Farako Bâ	9	5
		Banfora	11,33	8
Semences certifiées	3 192 200	UNPSB		
		Producteurs individuels		
Année 2011				
	Production totale/ quantité approvisionnée (kg)	Nom des stations de production	Quantité produite par station (tonnes)	Surface cultivée par station (ha)
Semences pré-base	723	Farako Bâ	ND	ND
Semences de base	25 000	Di	2.5	2
Semences certifiées	4283480	UNPSB	4283	2123
		Producteurs individuels		
Année 2010				
	Production totale/ quantité approvisionnée (kg)	Nom des stations de production	Quantité produite par station (tonnes)	Surface cultivée par station (ha)
Semences pré-base	578	Farako Bâ	ND	ND
Semences de base	20 100	Farako Bâ	9.9	55
		Di	5.9	33
		Banfora	1.9	10
		Niangoloko	2.4	13
Semences certifiées	2 145 450	UNPSB		100
		Producteurs individuels		

Source : Service nationale des semences, 2013

### 1.2.3. Les variétés produites

Une large gamme variétale (environ 85) de riz est disponible au Burkina selon les 3 zones agro-écologiques comme le montre le tableau ci-dessous. Cependant, une dizaine est actuellement vulgarisée dont huit (8) variétés sont plus produites : FKR 19, la FKR62N, FKR 45 N, FKR 60 N, la FKR43N, FKR 43N la FKR 56 N, FKR 60 N et la TS2. Les superficies et les productions des variétés les plus cultivées sont données dans le tableau ci-dessous :

**Tableau N°3:** Production de semences certifiées de qualités selon les zones écologiques

Année 2012/2013	Nom des variétés	Superficies cultivées (ha)	Quantité produite (tonnes)
Bas- fonds irrigué	RIZ FKR 56N	45,75	130,60
	RIZ FKR 60N	109,64	229,46
	RIZ FKR 62N	368,27	702,92
	RIZ TS2	138,25	458,65
	RIZ FKR 54N	3,00	5,65
	RIZ FKR 28	5,00	5,0
	RIZ FKR 14	4,00	10,52
Bas-fonds pluvial	RIZ FKR 19	861,98	1859,03
pluvial strict	RIZ FKR 45N	316,00	329,11
	RIZ FKR 47N	1,75	0,75
	RIZ FKR 43	24,0	27,51

Source : INERA, 2015

### 1.3. Contrôle de qualité

#### 1.3.1. Méthode de contrôle

##### a) Le contrôle au champ

Deux contrôles au minimum sont nécessaires :

- le premier avant la floraison pour vérifier l'origine des semences, l'antécédent de la parcelle, l'isolement et l'absence de hors-types ;
- Le second contrôle, à l'improviste, pendant la floraison pour contrôler l'isolement, les plantes hors-types, le riz sauvage, les plantes malades et les autres facteurs défavorables.

Le contrôle minimum n'est pas toujours assuré au champ en raisons des,

- Faible effectif du personnel actif (inspecteurs et auxiliaires) affecté au contrôle ;
- Faible capacité technique et financière de la SNS

Le tableau N°4 montre les normes de qualité au champ.

**Tableau N°4 :** Procédures et Normes pour l'inspection au niveau de la parcelle

	Organisations/ institutions en charge de l'inspection	Fréquence et des chronométrage inspections	Eléments pour l'inspection	Norme standard de qualité pour l'inspection
Semences pré-base	INERA/Programme riz	Au moins 10: - Avant la floraison; - A la floraison	- Isolement	10
			- Hors-type	0,05%
			- Plants maladies	0,01 %
			- Plants d'autres espèces cultivées	0,01 %
			- Adventices dangereuses	0,01 %
Semences de base	SNS	Deux à trois fois: : - Avant la floraison;	- Isolement	5
			- Hors-type	0,05%
			- Plants maladies	0,01 %

	Organisations/ institutions en charge de l'inspection	Fréquence chronométrage inspections	et des	Eléments pour l'inspection	Norme standard de qualité pour l'inspection
		- A la floraison		- Plants d'autres espèces cultivées	0,01 %
				- Adventices dangereuses	0,01 %
Semences certifiées	SNS	Au moins deux fois:		- Isolement	3
		:		- Hors-type	0,3%
		- Avant la floraison;		- Plants maladies	0,5 %
		A la floraison		- Plants d'autres espèces cultivées	0,02 %
				- Adventice dangereuses	0,02 %

Source : INERA, 2015

### b) Contrôle de la pureté variétale :

Pour la détermination de la pureté variétale, le contrôle est assuré par le SNS et il est procédé au prélèvement d'échantillons ainsi qu'à leur analyse conformément aux règles élaborées par l'Association Internationale pour l'Analyse des Semences (ISTA) ou à toute autre règle en vigueur au Burkina Faso. La méthode procède en deux étapes au maximum.

La dimension du champ est limitée à 10 hectares, les comptages d'impuretés étant menés sur 11 parcelles d'échantillons de 10 m<sup>2</sup> chacune. Si la culture semencière couvre plus de 10 ha, il convient de diviser le champ en deux parties et d'inspecter chacune d'elles séparément. Si le nombre total des impuretés relevées est inférieur ou égal à 11, on considère que le champ est conforme à la norme minimale de pureté variétale avec seuil maximum d'une (01) impureté par 10 m<sup>2</sup>. En revanche, si le total des impuretés relevées est supérieur ou égal à 18, le seuil est dépassé et le champ est rejeté. Si le nombre total des impuretés est compris entre 12 et 17, la méthode prévoit la conduite de 17 comptages supplémentaires. Si le nouveau total d'impuretés obtenu sur l'ensemble des 28 parcelles est inférieur ou égal à 35, la norme est respectée et le champ est accepté ; s'il est supérieur ou égal à 36, le champ est rejeté.

### c) Le déclassement des cultures

Le déclassement d'une culture par le Service National des Semences du Ministère chargé de l'agriculture est notifié au multiplicateur concerné dans les meilleurs délais possibles (au champ, l'information doit être communiquée un mois avant la récolte. Au labo les résultats sortent à la fin de l'analyse).

Le défi à relever est que le producteur soit immédiatement informé des résultats de l'inspection sur le champ au moment de l'inspection. Le contrôle étant payant donc le mieux est de livrer le résultat de l'inspection. Un second déficit est la déconcentration et renforcement du personnel de contrôle et l'équipement des laboratoires régionaux (au nombre de 05). Le déclassement au niveau des champs est faible car le nombre adéquat (minimum 2 contrôle) de suivi contrôle n'est pas toujours respecté.

La certification fait suite au prélèvement des récoltes et des analyses au laboratoire. Pour les analyses au laboratoire, les poids des échantillons est fait selon les normes nationales. Il s'agit des poids minima des échantillons :

- poids total de l'échantillon soumis au laboratoire : 400 g
- poids pour l'analyse de pureté : 40 g
- poids pour le dénombrement des graines étrangères : 400 g



En 2014, l'innovation a été que toutes les semences des producteurs ont été regroupées dans des magasins. Un prélèvement est fait pour analyse et une fois les résultats satisfaisants, les semences sont reconditionnées dans les emballages des structures productrices et scellés (sac de 50 kg).

Le tableau N°5 montre les normes de qualité des semences de riz.

**Tableau N°5:** Norme de qualité des semences

	Organisations/ institutions charge l'inspection	en de	Éléments pour l'inspection	Norme standard de qualité pour l'inspection
Semences pré-base	INERA		Pureté variétale minimum	999 ‰
			Puretés spécifique minimum	98%
			Faculté germinative minimum	80%
			Taux d'humidité maximum	12%
			Matières inertes maximum	2%
			Graines d'autres Espèces cultivées	10 graines/ kg
			Graines mauvaises herbes maximum	10 graines/ kg
			Riz rouge maximum	0
Semences de base	SNS		Pureté variétale minimum	999 ‰
			Puretés spécifique minimum	98%
			Faculté germinative minimum	80%
			Taux d'humidité maximum	12%
			Matières inertes maximum	2%
			Graines d'autres Espèces cultivées	10 graines/ kg
			Graines mauvaises herbes maximum	10 graines/ kg
			Riz rouge maximum	0
Semences certifiées	SNS		Pureté variétale minimum	997 ‰
			Pureté spécifique minimum	98%
			Faculté germinative minimum	80%
			Taux d'humidité maximum	12%
			Matières inertes maximum	2%
			Graines d'autres Espèces cultivées	0,5%
			Graines mauvaises herbes maximum	0,5%
			Riz rouge maximum	5 graines /kg

Source : ISTA, 2013

Pour assurer la qualité des semences à toutes les étapes précédant la livraison aux utilisateurs, les emballages contenant les semences certifiées de riz ne peuvent être ouverts même pour un reconditionnement, sans accord préalable du SNS. Les difficultés rencontrées à ce sujet sont :

- l'insuffisance de magasins pour le regroupement des semences pour la certification ;
- les frais additionnels pour les producteurs semenciers dus au reconditionnement des semences ;

### 1.3.2. Les ressources humaines

#### a) Institution de recherche/Programme riz de l'INERA

Les ressources humaines impliquées dans le secteur semencier surtout au niveau de la production de semence de base et de pré base sont :

- 06 chercheurs (03 Docteurs, 01 Doctorant et 02 chercheurs) avec une expérience moyenne de 10 à 20 ans ;
- 05 techniciens avec une expérience moyenne de plus de 10ans ;
- des ouvriers agricoles qualifiés de plus de 15 ans d'expérience.

Le vieillissement du personnel de la recherche combiné à la faible attractivité de la recherche pour les jeunes entraîne une diminution des cadres de l'INERA et un manque de spécialistes dans certains domaines. Cette situation est exacerbée avec la fuite de cerveaux de la recherche vers les institutions sous régionales. Le tableau suivant fait la situation des ressources humaines impliquées dans la production de semence de riz

**Tableau N°6 :** Ressources humaines impliquées dans la production de semence de pré base et/ou de base

	Nombre de personnel technique	Capacité du personnel technique		Superficies de terres couvertes par le personnel technique	Zones géographiques couvertes par le personnel technique	Moyens de transport (avec remarques)	Budget par personnel technique (avec remarques)
		Connaissances (avec remarques)	Expérience (avec remarques)				
Chercheurs	06	03 PhD 01 en formation PhD 02 Ingénieur de recherches	Les chercheurs cumulent 20 années d'expériences en moyenne	Variables selon la demande des partenaires (plus de 150ha sont disponibles pour produire la semence de base)	Direction régionale de l'Ouest (Farakoba) du Nord Ouest (Di) et de l'Est (Fada)	01 Véhicule TOYOTA double cabine 03 motos	Dépendant des protocoles signés avec les partenaires, (Etat prise en charge des salaires)
Techniciens	05	Niveau AT	Les techniciens cumulent 10 années d'expériences en moyenne		Direction régionale de l'Ouest (Farakoba) du Nord Ouest (Di) et de l'Est (Fada)		
Travailleurs/Ouvriers	Autour de 05 (arrêt de contrat)		Les Ouvriers cumulent 15 années d'expériences en moyenne		Direction régionale de l'Ouest (Farakoba) du Nord Ouest (Di) et de l'Est (Fada)		
Total	17						

Source : INERA, 2013

#### b) Ressources humaines et matérielles du Service National des Semences

Le personnel impliqué dans le contrôle qualité est constitué de :

- 15 inspecteurs nationaux,
- 18 Inspecteurs régionaux,
- 90 auxiliaires semenciers.

Bien qu'il existe plus de cent acteurs dans le maillon contrôle, il n'en demeure pas moins que l'effectif est insuffisant. A cela s'ajoutent des difficultés logistiques de plus en plus récurrentes.

## **C) Les producteurs**

En 2011, les semenciers officiellement enregistrés dans le registre des producteurs semenciers étaient au nombre de 2 878. Il existe une faitière UNPSB et des producteurs individuels (informels) dont les capacités de production sont très peu connues mais qui peuvent impacter positivement la disponibilité de semences certifiées.

### **1.4 Approvisionnement**

L'approvisionnement se fait de façon ascendante de la production jusqu'au dernier maillon de la chaîne, c'est-à-dire les utilisateurs finaux (les producteurs). Les acteurs et leurs rôles sont définis par catégorie de semences conformément à la Loi. Pour les semences de pré-base et de base, l'approvisionnement revient exclusivement à des acteurs publics spécifiquement de la Recherche (INERA) tandis que pour les semences certifiées, les acteurs sont les opérateurs privés et/ou l'Union Nationale des Producteurs de Semence du Burkina Faso. Cependant, malgré cette claire organisation de l'approvisionnement, il n'en demeure pas moins qu'elle peine à fonctionner correctement en raison des difficultés de manque de planification globale.

#### **1.4.1. Semences de pré-base**

C'est l'INERA qui assure le développement et la production des semences de pré base. Il procède au contrôle de qualité. Il peut livrer cette semence à des opérateurs privés agréés afin qu'ils produisent des semences de base sous son contrôle.

#### **1.4.2. Semences de base**

L'INERA approvisionne en semences de base ses centres de recherches agronomiques, et/ou quelques producteurs privés. Le contrôle de la qualité des semences de base est assuré par le Service National des Semences. Les difficultés rencontrées en termes de production de semence de base sont :

- l'insuffisance de capacité (matérielle et humaine) de l'INERA dans l'appréciation de la qualité (contamination phytopathologique) des semences sélectionnées et souches acquises ;
- l'insuffisance de terres aménagées pour la production de semence de base au niveau des centres de recherche ;
- l'insuffisance de moyens techniques (véhicules, tracteurs, motos) et humains pour la production de semence de base ;
- la non maîtrise de la demande en quantité/qualité des semences de base ;
- insuffisance en magasins de stockage des semences ;
- difficultés d'acquisition de la souche variétale.

#### **1.4.3. Semences certifiées**

Elles sont produites par des producteurs individuels, en groupements ou en associations aussi bien dans les plaines irriguées que dans les autres écologies. Les productions sont regroupées dans des magasins désignés à cet effet par DGPV/MAAH. Le Service National des Semences prélève des échantillons pour l'analyse au laboratoire. Les

semences certifiées bonnes sont reconditionnées dans des emballages« DGPV » et scellés. Celles déclarées de mauvaise qualité sont remises à leurs propriétaires. L'état prélève les quantités dont elle a besoin.

La distribution aux producteurs est assurée par plusieurs acteurs. L'Etat s'approvisionne auprès de l'UNPSB .Les mécanismes de ventilation sont assurés par un opérateur privé dénommé AGRODIA qui en assure le transport et la ventilation. Les ONG, projets et programmes facilitent l'acquisition des semences aux producteurs. Au niveau de la distribution, le secteur privé reste embryonnaire dans ce domaine. Par ailleurs, il faut noter que le gouvernement procède à une subvention à hauteur de 90% sur le prix des semences certifiées. Concrètement, le Gouvernement achète des semences au prix de 500 à 600 FCA le Kg et le rétrocède aux producteurs à raison de 1000 FCFA les 15 kg soit à 67 FCFA en moyenne le kg. Cette forte subvention est certes une mesure incitative de l'utilisation de la semence mais peut encourager des effets pervers comme sa consommation<sup>2</sup>.

Concernant l'appui des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, il faut noter que généralement ce sont les acteurs publics qui fournissent un appui soit directement à travers le budget de l'Etat ou soit à travers des projets et programmes. Les différents appuis sont :

- la subvention des intrants pour la production des semences certifiées par l'Etat ;
- l'encadrement technique des producteurs semenciers ainsi que leur formation ;
- l'équipement des fermes semencières avant leur rétrocession aux producteurs semenciers ;
- l'appui à l'accès aux semences améliorées par les producteurs (subvention de l'Etat) ;
- l'aménagement des espaces de production des semences ;
- l'appui à l'organisation des producteurs semenciers, etc.

Cependant, il y a des entreprises qui assurent elles-mêmes la formation et l'encadrement de leurs membres. S'agissant de la détermination des prix des semences, il faut noter deux cas de figure :

**1er cas :** Pour l'approvisionnement de l'Etat, le MAAH et l'UNPSB conviennent des prix sur la base des résultats de compte d'exploitation qui tiennent compte des appuis de l'état (subvention des intrants, SNS) du caractère social et économique. Le prix négocié avec l'UNPSB est de 500 F CFA le kilogramme et le met à la disposition à prix subventionné aux agriculteurs ; un kit de 15kg pour 1000FCFA.

**2ème cas :** Pour les privés (fournisseurs comme clients) les prix sont négociés sur la base des considérations de l'offre et de la demande et socioéconomiques. Ce prix est nettement supérieur au prix d'acquisition qui est d'environ 525 FCFA.

---

<sup>2</sup>Le prix du kg de semence (67 FCFA) subvention est 50% moins cher que le Kg de riz paddy de consommation (140 F CFA).

Le tableau N ° 9 indique le rôle des acteurs impliqués dans la semence.

**Tableau N° 7 : Rôles des acteurs impliqué dans l’approvisionnement des semences**

	Variétés (orientée vers le marché et de subsistance)	Rôles joués
Production de semences pré-base	INERA	Produite, contrôlée et multipliée par la recherche La semence de pré-base est directement utilisée par l'INERA
Production de semences base	INERA SNS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La semence de base est produite par l'INERA dans ses propres sites et par l'intermédiaire de son réseau de producteurs</li> <li>• le SNS fait le suivi de la production, analyse et délivre les certificats</li> </ul> Les membres de l'Union et les producteurs privés s'approvisionnent directement auprès de l'INERA
Production de semences certifiées	UNPSB / Coopératives producteurs privés SNS DRASA	
Distribution des semences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AGRODIA</li> <li>• Opérateurs et Producteurs privés</li> </ul>	AGRODIA ventile les semences acquises par l'Etat auprès des producteurs ; Certains opérateurs distribuent à travers des points de vente
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat et Partenaires au développement</li> <li>• Institutions financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui au niveau de l'INERA, la SNS ,</li> <li>• Subvention de la semence de base</li> <li>• Subvention de la production de semences</li> <li>• subvention de l'accès aux semences</li> <li>• Appui technique et matériel de la production</li> <li>• Octroi de crédit de campagne</li> </ul>

## II. Défis de la Stratégie Nationale des Semences de riz

### 2.1 Les Défis en matières de Legislation, de Politiques / l'initiative et de Planification

Sur la base des problèmes soulevés, il ressort que malgré l'existence de loi et de décrets d'applications règlementant le secteur, il n'en demeure pas moins qu'on note une insuffisance dans son appropriation et son application. De plus, les dispositions institutionnelles retenues dans la loi notamment le Comité National des Semences et des sous-comités qui, bien que créés enregistrent des difficultés de fonctionnement en raison de la faible mobilisation de leur ressources. .

A ces difficultés s'ajoute la faible maîtrise des dispositions règlementaires en matière de semence sur le plan sous régional et régional.

De ce point de vue, les défis à relever sont entre autres :

- (i) Le renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure maîtrise des dispositions législatives et règlementaires tant sur le plan national que régional ;
- (ii) l'applicabilité de la loi ;
- (iii) l'allocation financière pour le fonctionnement des institutions encadrant la filière ;
- (iv) l'amélioration de l'efficience de la subvention pour une un développement réel d'un marché de semence.

S'agissant des aspects politiques, le diagnostic révèle l'inorganisation et le manque de professionnalisation de la filière, le faible accès au crédit, la faible attractivité de l'environnement des affaires et une faible articulation entre les fortes zones de production et le déploiement du personnel et une faible coordination de l'ensemble des actions du secteur.

Sur cette base les défis à relever, les actions retenues sont entre autres de:

- l'assurance d'une meilleure organisation et professionnalisation des acteurs de la filière ;
- l'amélioration de l'accès au financement par les producteurs ;
- la revue de la politique de subvention;
- la prise de mesures incitatives pour améliorer le cadre des investissements ;
- l'assurance d'une meilleure cohérence de la politique ;
- l'assurance une meilleure répartition du personnel en fonction des zones de production.

Concernant la planification, les difficultés relevées ont trait à une faible visibilité du secteur, à la non maîtrise des informations et à une absence de communication. Les défis à relever dans ce sens seront entre autres :

- (i) l'assurance d'une meilleure articulation entre l'offre et la demande de semences de qualité,
- (ii) la facilitation de l'accès aux statistiques de qualité de la filière semence ;
- (iii) la promotion de l'utilisation des semences améliorées par les exploitants.

## 2.2 Défis relatifs au niveau de la production et du contrôle de la qualité

Les défis liés à la production et au contrôle de qualité sont résumés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau N° 8:** synthèse des défis à chaque stade de la chaîne de production des semences

Stade de la chaîne de production	Défis
Production/ approvisionnement en semences de pré- base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des équipements de conservation et de laboratoire</li> <li>• Accroissement de l'accès à l'eau pour la production</li> <li>• Amélioration du nombre de personnel</li> <li>• Facilitation de l'acquisition des souches variétales</li> <li>• Accroissement capacité de moyens de déplacement (véhicules, tracteurs, motos)</li> <li>• Recherche des financements pour la conduite des activités de recherches</li> </ul>
Production/ approvisionnement semences de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'accès à l'eau et au foncier ;</li> <li>• Accroissement du personnel</li> <li>• Disponibilisation des financements pour la conduite des activités de recherches</li> <li>• La maîtrise des besoins en semences de base</li> <li>• Le respect des contrats d'achat</li> <li>• Augmentation de la capacité de stockage</li> <li>• Renforcement de capacité technique et sous équipement en matériel de laboratoire</li> <li>• Amélioration de la communication et marketing</li> </ul>
Production de semences certifiées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'accès à l'eau et au foncier et aux intrants notamment aux engrais</li> <li>• Augmentation de de l'encadrement technique</li> <li>• Augmentation du personnel d'inspection,</li> <li>• Renforcement de la capacité de stockage</li> <li>• Renforcement de capacité en moyens d'intervention (motos)</li> <li>• Renforcement de la planification des productions en lien avec la demande</li> <li>• Accroître le matériel agricole de matériel agricole</li> <li>• Augmentation de la maîtrise des technique de traitements post récolte et conditionnement par les producteurs semenciers</li> <li>• Renforcement de la capacité technique et sous équipement en matériel de laboratoire</li> <li>• Mélange de variétés</li> <li>• Améliorer la communication et le t marketing.</li> </ul>

## 2.3 Défis liés à l'approvisionnement et à la commercialisation

Les défis sont de :

- Amélioration de la maîtrise des besoins du marché en quantité et en qualité ;
- Accroissement du nombre des magasins de stockage et les boutiques de distribution/commercialisation des semences améliorées ;
- Facilitation de l'accès aux équipements de traitements post récolte et de conditionnement ;
- Assurance du marketing continu, l'organisation et la participation des producteurs aux foires et autres manifestations relatives aux semences ;
- Mise à la disposition des producteurs et à temps les semences certifiées ;
- Appui à l'émergence du secteur privé dans la filière semence.

## III. Initiative National de semences de riz

La présente initiative prend en compte sur le plan régional, les politiques en matière d'agriculture et plus particulièrement en matière de législation semencière à savoir le Cadre Règlementaire Semencier Commun (CRSC) institué sous l'impulsion des organismes sous régionaux à savoir la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS.

Sur le plan national, l'initiative est articulée aux politiques sectorielles agricoles (PNSR, PSO, Guide de la révolution verte, SNSA, SNSS, SNDR...). L'élaboration de l'initiative d'amélioration du secteur semencier rizicole traduit la volonté du Gouvernement d'opérationnaliser, suivant une approche filière la Stratégie de Développement Durable du Secteur Semencier. Cette initiative se veut le cadre fédérateur des efforts du gouvernement et de ses partenaires au développement dans le domaine de la production et de l'utilisation des semences de riz.

### 3.1 Vision

Prenant en compte l'ensemble des politiques définies pour le développement global du secteur agricole et particulièrement celui des semences, la vision de l'initiative nationale de développement de la filière semence riz peut être formulée comme suit : «un secteur semencier rizicole performant qui assure de façon soutenue une production rizicole plus compétitive et intégrée au marché ».

### 3.2 Objectif Général

L'objectif global découlant de cette vision est ***«d'assurer à l'horizon 2017-2018, la satisfaction des besoins en semences de qualités afin de contribuer à asseoir une riziculture compétitive capable de contribuer à la sécurité alimentaire».***

### 3.3 Objectifs spécifiques

De manière spécifique il s'agira de :

- produire des semences de riz de qualité par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'INERA ;
- garantir la qualité des semences produites par le renforcement des capacités techniques et matérielles du système de certification (SNS, inspecteurs semenciers, etc.)
- renforcer les capacités de production et de mise en marché des producteurs semenciers et de leur organisation ;
- renforcer la sensibilisation des producteurs à l'utilisation des semences améliorées et surtout à leur

- renouvellement périodique ;
- améliorer la rentabilité économique et financière du secteur semencier rizicole.

### **3.4 Structure de mise en œuvre**

La mise en œuvre de l'initiative se basera sur l'approche chaîne de valeur comme instrument d'inclusion et de responsabilisation des différents acteurs dans la filière semence riz. Sur la base des objectifs et de la vision retenue dans la feuille de route, il apparaît nécessaire avant toute action d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication pour une meilleure appropriation de l'initiative par les différents acteurs concernés.

La coordination et la gestion de la mise en œuvre de l'initiative seront assurées par la task force du Burkina-Faso (TF) en concertation avec les Directions générales en fonction de leurs domaines de compétences. La task force en sus de ses tâches informera le Comité National des Semences (CNS) sur le niveau de mise en œuvre de l'initiative. En interaction avec le CT, d'autres acteurs appuieront la mise en œuvre de l'initiative au rang desquels : (i) l'Etat et de ses démembrements ; (ii) les collectivités locales et les communautés de base ; (iii) les organisations professionnelles du secteur semencier ; (iv) les chambres régionales d'agriculture et (v) les partenaires techniques et financiers (PTF).

Le financement de l'initiative passera d'une part, par la mise en place et l'alimentation du Fonds de D'Appui du Secteur Semencier (FASS) tel que défini par la loi n°0010-2006/AN et d'autre part, par les ressources additionnelles de l'Etat (ressources directes: contrepartie nationale ; ressources indirectes : la fiscalité, les emprunts bonifiés, bonification du taux d'intérêt, etc.) et de ses partenaires au développement.

## **4.1. Principes stratégiques et approches**

La stratégie de mise en œuvre pour une promotion durable des semences de riz reposera sur un appui à l'installation du secteur privé pour la production et la commercialisation des semences sur les plaines irriguées. L'intervention de l'Etat se limitera à son rôle régalien (contrôle, suivi, collecte, certification, amélioration de l'environnement des affaires, etc.). Dans les autres écologies de production de semence notamment dans les bas-fonds, l'Etat avec le soutien de ses partenaires au développement assurera un rôle d'impulsion, et d'organisation des acteurs pour l'émergence d'un secteur privé autour de la production des semences. De plus, l'Etat devra dans le court terme poursuivre sa politique d'achat des semences pour garantir les débouchés aux initiatives des producteurs semenciers.

La mise en œuvre réussie de l'initiative exige un suivi régulier et des évaluations périodiques afin de procéder aux ajustements nécessaires. Dans cette optique un dispositif de suivi/évaluation, piloté par la structure centrale du MAAH en charge des questions des semences et impliquant tous les acteurs concernés (administration, organisations professionnelles, opérateurs privés, ONG, partenaires techniques et financiers) sera mis en place. Le suivi évaluation s'exécutera à deux niveaux: interne et externe.

### **4.1.1. Legislation, Politiques et Initiatives en cours**

Pour l'applicabilité de la loi et pour renforcer la capacité des acteurs, il importe de rendre l'information plus fluide en fonction des différentes couches concernées par :

- la transcription de la loi en langues nationales ;



- l'organisation des séminaires de formation en faveur des acteurs ;
- la diffusion de la loi à travers les medias ;
- l'organisation des séances de sensibilisation sur l'existence de la loi et de ses décrets ;
- le renforcement, le respect des dispositions prises dans le cadre du nouveau mécanisme de gestion des intrants.

Concernant l'allocation financière pour le fonctionnement des institutions encadrant la filière, il faut rendre fonctionnel le fonds d'appui au secteur semencier tel que inscrit dans la loi n°010-2006/AN.

L'amélioration de l'organisation et la promotion de la professionnalisation de la filière passeront par:

- la mise en place d'une interprofession et l'élaboration d'un cahier de charges ;
- le respect des critères de détermination d'un producteur semencier et d'un distributeur de semence ;
- L'efficacité de la politique de subvention et l'amélioration de l'accès au crédit devront passer par :
  - une subvention en amont de la filière (recherche agricole) ;
  - un meilleur ciblage et une bonne orientation de la subvention des acteurs de la filière
  - assurer une meilleure répartition du personnel en fonction des zones de production

Les mesures incitatives pour améliorer le cadre des investissements sont entre autres :

- l'assouplissement du cadre fiscal (faciliter l'accès aux équipements agricoles) et des procédures administratives,
- L'amélioration de l'accès au financement au profit des producteurs passera par la négociation et la signature des protocoles de facilitation d'accès au crédit avec les institutions de financement;
- Pour assurer une meilleure articulation entre l'offre et la demande de semence de qualité, il incombe de procéder à une planification pluriannuelle révisée en année (N-1)<sup>3</sup> en fonction des objectifs de production inscrits dans la SNDR.

L'accessibilité aux statistiques de qualité et à l'information sur la disponibilité des semences doit passer par la mise en place d'une base de données à actualiser chaque année et d'un système d'information du marché (SIM) des semences.

#### **4.1.2. Production et contrôle de qualité**

Dans le domaine de la production, le secteur public ne devra, en aucune manière, se transformer en un concurrent du secteur privé. Le secteur public devra produire seulement les catégories de semences entrant dans le cadre de leur mandat (pré-base et base) et les semences demandées mais non assurées par le secteur privé. Au fur et à mesure que le secteur privé développera ses capacités à produire et à distribuer les semences de qualité, le secteur public devra se retirer et céder graduellement la place à l'initiative privée dans ce domaine. Le secteur privé sera donc notamment l'acteur principal de la production, de la distribution et de la commercialisation des semences certifiées. Afin de favoriser cette transition, le gouvernement mettra en œuvre des mesures de soutien spécifiques de développement du secteur privé: mesures fiscales, facilitation de l'accès au crédit, appui technique, appui à l'investissement. Le gouvernement appuiera également l'organisation des professionnels semenciers et favorisera leur participation à la gestion de la filière. Afin de s'assurer de la disponibilité des semences au plus près des agriculteurs, le gouvernement favorisera la mise en place d'un réseau privé de distribution de semences à travers des mesures d'appui spécifique.

<sup>3</sup> En principe la révision doit être faite une année avant.

Le contrôle de la qualité et la certification des semences de variétés améliorées vont s'articuler autour de l'action des inspecteurs semenciers (contrôle au champ) et de celles des spécialistes des travaux de laboratoire qui répondent des structures publiques habilitées par le ministère de tutelle. Pour inscrire le secteur semencier burkinabè dans une logique de promotion de la compétitivité, il faut une parfaite maîtrise du contrôle de la qualité et de la certification des semences. Pour se faire, il est nécessaire de : (i) renforcer les capacités techniques du personnel chargé de l'inspection, du contrôle et de la certification des semences ; (ii) augmenter le nombre de spécialistes dans tous les domaines du processus de contrôle et de la certification des semences ; (iii) Doter le SNS des moyens performants pour la conduite de sa mission.

#### 4.1.3. Approvisionnement

La commercialisation/distribution de semences certifiées est généralement assurée par l'Etat qui s'approvisionne auprès des producteurs semenciers reconnus. L'opérationnalisation de ce maillon (offre) passera par l'amélioration du volet distribution et contrôle de qualité post certification. Pour se faire, il est nécessaire de mettre en place un bon réseau de distribution et de le faire connaître.

La maîtrise de besoin du marché de semences améliorées et l'élimination des opérateurs frauduleux sont également considérés comme un point clé pour le renforcement du secteur. Le gouvernement s'attachera donc à faire respecter les mesures juridiques et réglementaires relatives à la commercialisation des semences. Le service de la vulgarisation sensibilisera les producteurs au renouvellement des semences. Le privé devra aussi assurer l'organisation des journées promotionnelles et de marketing des semences. Reconnaisant l'importance du commerce régional et international semencier pour le dynamisme du secteur agricole, le gouvernement allégera autant que possible les procédures administratives d'importation et d'exportation de semences tout en garantissant le respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur ainsi que celui des conventions internationales et communautaires dont le Burkina Faso est signataire.

#### 4.2. Objectifs

##### 4.2.1 Objectifs de production de semences sélectionnées, base, pré-base et certifiées

Le Burkina envisage d'atteindre une production de près de 842 000 tonnes de paddy en 2018. Considérant les quantités de semences moyennes utilisées par Ha (50kg/ha) et un rendement moyen de 3.03 tonnes/ha. Considérant également que l'objectif de production à faire couvrir par les semences certifiées est de 54 % (soit 454 680 tonnes de paddy) dont 100% en maîtrise totale de l'eau et 50% pour les autres zones, les besoins annuels de semences certifiées, base, pré-base et les superficies correspondantes sont ci-dessous indiquées :

Les 46% sont couverts par des semences très peu maîtrisées.

**Tableau N°9:** les objectifs de production de semences

Objectif de production de la SNDR pour 2018 est :842 062 t		
Quantité moyenne de semences utilisées <u>50kg/ha</u> , rendement moyen <u>3,03t/ha</u> , graines de semences Ratio1 : <u>50</u> .		
Quantité approximative de semences dont les producteurs s'auto-approvisionnent ou s'approvisionnent en leur sein : <u>3 760 t</u> , 70%		
Objectif de production à faire couvrir par les semences certifiées: 54% dont 100% en maîtrise totale de l'eau et 50% pour les autres zones		
Les semences sont renouvelées / chaque <u>3</u> ans		
	Objectif annuel (T/an)	Superficies de terres nécessaires pour la production (ha)
Semences pré-base	1,41	0,47
Semences de base	70,72	23,57
Semences certifiées	3 536	1 178,70

Compte tenu de la différenciation des variétés selon les zones agro-écologiques, les quantités de semences selon cette typologie ainsi que les superficies nécessaires à leur production sont données dans le tableau ci-dessous :

**Tableau N°10** : niveaux de productions et superficie nécessaires selon les zones agro-écologiques

Zones agro-écologiques appropriées	Nom des variétés recommandées	Catégorie de semences (Orientée vers le marché et /ou de Subsistance)	Objectif quantitatif pour la production de semences certifiées (TM/année)	Superficies nécessaires pour la production (ha)
irrigué	FKR 19	Marché/ Subsistance	568,8	189,6
	TS2	Marché	568,8	189,6
	FKR 56 N	Marché	455,0	151,7
	FKR 60 N	Marché/ Subsistance	227,5	75,8
	FKR 62 N	Marché/ Subsistance	455,0	151,7
Bas-fonds pluvial	FKR 19	Marché/ Subsistance	1666,7	555,6
	TS2	Marché/ Subsistance	1666,7	555,6
	FKR 60 N	Marché/ Subsistance	833,3	277,8
	FKR 62 N	Marché/ Subsistance	833,3	277,8
Haut pluvial plateau	FKR 45N,	Subsistance	2500,0	833,3
	FKR43	Subsistance	416,7	138,9
	FKR 47 N	Subsistance	416,7	138,9

Les ressources humaines nécessaires pour la production desdites semences ainsi que les incidences financières y afférents sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau N°11** : Ressources humaines nécessaires pour la production de semences de qualités

	Nombre de personnel technique	Capacité du personnel technique		Moyens et Budget nécessaires à allouer par personnel technique (avec remarques)
		Connaissance (avec remarques)	Expérience (avec remarques)	
Chercheurs	3	Doctorat ; Master	3 années ou plus	Pour la production de semences, 7.000.000FCFAdevraient être alloués par chercheur (Salaire + fonctionnement)
Techniciens	14	BTSA, ATAS et licences,	2 années ou plus	Pour la production de semences, 4.100.000 FCFA être alloués par technicien (Salaire + fonctionnement)
Travailleurs/ Ouvriers	60	Passable Bonne connaissance	2 à 3 ans expérience	900 000 par ouvrier
Total	77			

Source : INERA, 2015

Les ressources humaines qui sont nécessaires pour couvrir les inspections sur le terrain et de laboratoire de production de semences de riz et de certification des semences dans divers domaines des producteurs de riz dans le pays, et le budget récurrent sont résumés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau N°12 : Ressources humaines nécessaires pour couvrir les inspections sur le terrain**

Zone géographique	Nombre nécessaire d'inspecteurs	Capacité nécessaire des inspecteurs		Moyens et Budget nécessaires à allouer par inspecteur (avec remarques)
		Connaissance (avec remarques)	Expérience (avec remarques)	
Boucle du Mouhoun	6	Diplôme de Technologue Semencier ou Licence Nationale pour l'inspection	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Cascades	2	Diplôme de Technologue Semencier ou Licence Nationale pour l'inspection	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Centre	1	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Centre Est	3	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Centre Nord	4	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Centre Ouest	4	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Centre Sud	3	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Est	5	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Hauts Bassins	3	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Nord	4	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Plateau Central	3	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Sahel	4	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Sud-ouest	4	Diplôme de Technologue Semencier ou Diplôme sans Licence Nationale	5 années ou plus, ou avec une formation technique	Moyens de transport (Mobylette) 500.000 CFA de carburant devraient être alloués à chaque inspecteur
Total	45			6 000 000

Source : SNS, 2015

#### 4.2.2 L'approvisionnement

La conservation et le stockage des semences certifiées dans les zones de production de riz nécessitent la construction de nouveaux magasins. L'enclavement de certaines zones de production, le retard de la certification de la semence et le faible maillage du réseau de distribution limitent la fourniture en temps voulu de semences. Par ailleurs, la centralisation de la production de semences de base restreint également l'approvisionnement des semences aux riziculteurs et aux

producteurs de semences certifiées. Le renforcement de l'intégration du secteur privé dans le maillon de production de semences de bases pourrait renforcer les marchés de semences certifiées.

La demande de semences de riz est généralement faible chez les riziculteurs étant donné que la plupart d'entre eux se livrent à une riziculture peu intensifiée voire de subsistance. La majorité des producteurs continuent à s'approvisionner à travers le secteur informel. En effet, les producteurs sécurisent individuellement leurs besoins en semences à travers l'utilisation de leurs propres stocks, l'échange avec d'autres producteurs et la vente/achat sur les marchés locaux. De ce point de vue, il ressort le rôle du secteur informel dans l'atteinte de la sécurité semencière. Considérant cet état de fait, il faudra :

- (i) renforcer les capacités des acteurs de l'informel dans le domaine de la sélection massale, de la conservation et des bonnes pratiques pour disposer constamment de semences de qualité issues de leurs exploitations ;
- (ii) favoriser leur accès aux variétés améliorées par la vulgarisation, la mise en place d'essais de démonstration voire la distribution de petites quantités de semences et ;
- (iii) favoriser la participation des agriculteurs aux programmes d'amélioration des plantes à travers le soutien aux initiatives de sélection variétale participative afin que les préoccupations des agriculteurs soient mieux prises en compte dans l'élaboration de nouvelles variétés. L'approvisionnement des producteurs en semence améliorée passe par une bonne maîtrise de besoin du marché à travers une planification en avance des besoins en semence de base et semence en prés base. La conservation et le stockage des semences certifiées dans les zones de production de riz nécessitent la construction de nouveaux magasins.

### 4.3 Interventions futures

#### 4.3.1. Legislation, Politiques et Initiatives en cours

Pour une mise en œuvre efficace de l'initiative semence riz, il faudrait tenir compte des différents aspects suivants :

##### a) Aspects réglementaires:

- Poursuivre la diffusion de la loi 010-2006/AN et ses décrets d'application;
- Assurer une large diffusion de la loi harmonisée sous régionale (CEDEAO) sur les semences
- Renforcer le respect des dispositions prises dans le cadre du nouveau mécanisme de gestion des intrants
- Appuyer la mise en œuvre de la loi relative aux organisations faitières;

##### b) Aspects institutionnels

- Renforcer le fonctionnement du comité national de semence et ses sous-comités ;
- Veiller à une meilleure coordination des interventions le long de la filière semence riz,
- Accélérer la mise en place du Comité Technique pour les aspects opérationnels des différentes initiatives dans le domaine de la SNDR.

##### c) Aspects politiques

- Réduire progressivement le taux de subvention à afin de minimiser la différence entre le prix des semences subventionnées et celles non subventionnées,
- Mettre en place et rendre fonctionnel le fonds national de développement des semences ;
- Prendre des mesures d'incitations fiscales pour faciliter l'accès aux équipements agricoles ;
- Faciliter l'accès au crédit à travers la mise en place d'une ligne de crédits et la bonification du taux d'intérêt ;
- S'engager à accroître durablement le budget d'investissement et de fonctionnement de l'INERA et SNS (renforcement de système de contrôle et de qualité) ;
- S'engager à promouvoir un environnement favorable à l'investissement d'un secteur privé semencier tant au niveau national que local ;
- Mettre des ressources pour le renforcement des capacités de tous les acteurs actifs dans la filière semence du riz.

#### **d) Aspects de la planification**

- Mettre en place un système d'information performant pour articuler l'offre et la demande de semence de riz (système d'information sur les marchés de semence et veille commerciale (SIM SVC) etc.) ;
- Veiller à ce que les demandes soient en cohérence avec les objectifs de production inscrits dans la SNDR ;
- Rendre accessibles les statistiques de qualité de la filière ;
- Mobiliser des financements au plan d'action auprès des partenaires techniques financiers ;
- Elaborer, et suivre un plan de communication comportant les types de semences, la disponibilité de la semence le mode d'acquisition, et les prix de cession.

#### **e) Aspects organisationnels**

- Appuyer l'interprofession à prendre en charge toutes les fonctions liées à la filière semence de riz ;
- Appuyer l'organisation des acteurs et leur professionnalisation ;
- Renforcer le management des entreprises semencières par la formation et l'appui-conseil.

### **4.3.2 Production et contrôle de qualité**

#### **a) Production de semence de pré- base et de base**

Conformément à la loi 010 -2006/AN, l'INERA a la charge de produire les semences de base et de pré-base. Concernant les semences de pré-base, l'INERA en assure la production et le contrôle. Pour se faire, il a besoin de ressources provenant de l'Etat pour acquérir le matériel et disposer du personnel nécessaire à la production des 195 tonnes de semences de base dans le cadre de cette initiative. S'agissant des semences de base, l'INERA assure en partie de la production et procède à une ouverture de cette activité au secteur privé qui travaillera sous son contrôle avec un cahier des charges précis. La production de la semence de base est sous le contrôle du SNS. Par ailleurs il faut signaler que l'INERA est en rapport avec les structures de recherches internationales dont AfricaRice dans l'acquisition de variété sélectionnée. De façon pratique, il s'agira :

(i) Appuyer l'INERA à produire 80 % des semences de base en station :

❖ En priorité par :

- une dotation en ressources financières conséquentes à même de satisfaire : (i) les besoins logistiques, (ii) la réalisation de nouveaux aménagements, (iii) l'acquisition d'équipements agricoles et de laboratoire, (iv) l'acquisition d'intrants (engrais, de produits phytosanitaires, etc.), (v) la réalisation d'infrastructures de stockage et (vi) le recrutement de personnel adéquat ;
- Un appui à l'INERA pour la création, l'amélioration et la conservation de variétés à haut rendement ;

❖ Secondairement :

- Sensibiliser le privé au respect des termes des contrats
- Appliquer les dispositions légales en matière de contrats à travers l'élaboration d'un cahier de charges qui précise les conditions de cession des semences de pré-base, de suivi/contrôle et certification ainsi que les conditions d'achat des semences de base ;
- Négocier et signer des protocoles de facilitation d'accès aux crédits avec les institutions de financement au profit de l'INERA, des producteurs semenciers et des distributeurs ;
- Entreprendre les actions de mobilisation de ressources financières additionnelles pour l'atteinte des objectifs de l'initiative semence.

(ii) Pour le volet production hors station de l'INERA, les actions prioritaires sont :

- Renforcement des capacités techniques des producteurs semenciers par l'INERA pour la production de 20% de semence de base ;
- Appuyer l'opérationnalisation du Fonds d'Appui au Secteur semencier et faciliter son accès aux producteurs ;

Pour le volet contrôle de la qualité et certification, les actions prioritaires consistent en **un appui de budget d'investissement et de fonctionnement conséquent à même de satisfaire : (i) les besoins logistiques, (ii) l'acquisition d'équipements de laboratoire, et (iii) le recrutement de personnel adéquat.**

Secondairement, il est attendu la poursuite des actions de recyclage du personnel actif chargé du contrôle de qualité ainsi que la réalisation de nouveaux laboratoires.

#### **b) Production de semences certifiées**

La production des semences certifiées relève du secteur privé sous le contrôle du SNS/DGPV et de ses démembrements. Pour la mise en œuvre de cette initiative, la production des semences certifiées se fera dans les plaines irriguées et dans les autres écologies.

(i) Pour le volet production :

❖ Les actions prioritaires à entreprendre sont :

- Appuyer les producteurs à acquérir les équipements et matériels de production et d'irrigation ainsi qu'à construire des infrastructures de stockage ;
  - Réaliser des tests sur l'introduction de variétés adaptées à chaque zone de production agro écologique afin de convaincre les producteurs sur les avantages de l'utilisation des semences de variétés améliorées ;
  - Sensibiliser et informer les acteurs sur les procédures d'inscription au registre de producteur semencier.
- ❖ Secondairement l'action à entreprendre se traduit par l'élaboration et la diffusion des fiches techniques sur différentes thématiques se rapportant à l'exploitation semencière (techniques de production, management et gestion d'une exploitation semencière, gestion des organisations professionnelles agricoles, etc.) et leur traduction en langues nationales

(ii) Pour le volet contrôle au champ et la certification :

❖ En priorité, les actions à entreprendre sont :

- appuyer les inspecteurs régionaux à procéder à au moins deux contrôles par cycle de production dans la même parcelle ;
- appuyer le processus de livraison de certificats ;

❖ Secondairement les actions à entreprendre consisteront à :

- sensibiliser et informer les producteurs semenciers enregistrés sur les conditions de certification ;
- renforcer les capacités des agents d'appui-conseil pour l'encadrement des producteurs semenciers.

#### **4.3.3 Approvisionnement**

Les actions à entreprendre pour améliorer l'approvisionnement en semence de qualité sont :

##### **a) Pour le volet distribution**

- La maîtrise de besoin du marché des semences améliorées en planifiant en avance le besoin en semence de base et de pré base;
- Appuyer un bon maillage du réseau de distribution des semences améliorées ;
- Assurer le marketing continu des semences certifiées par l'organisation de foires et autres manifestations concernant les semences ;
- Mettre à la disposition des producteurs à temps des semences certifiées ;
- Continuer la promotion des variétés améliorées ;
- Appuyer l'émergence du secteur privé dans la distribution des semences ;
- Accroître les capacités de stockage des semences de riz ;
- Soutenir la commercialisation des semences à travers la maîtrise du SIMVC;
- Désenclaver les sites de production des semences.

**b) Pour le volet contrôle et la certification :**

❖ En priorité, les actions à entreprendre sont :

- Renforcer le système de contrôle des stocks et de la qualité des semences commercialisées ;
- Accélérer le processus de certification des semences ;
- Améliorer et élargir le système de traçabilité des semences.



## VI. Esquisse de plan d'action

Le tableau ci-dessous donne une esquisse d'actions prioritaires à mener.

**Tableau N° 13 : Esquisse de plan d'action de la stratégie semence**

Ligne d'action	Action prioritaire	Résultats attendus par action prioritaire	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Partenaires de mise en œuvre
Règlementaire et institutionnel	Transcrire et éditer la loi 010-2006 en langue nationale	la loi 010-2006 est transcrite dans au moins trois langues nationales et éditée	contractualisation (faire-faire)	DGPV	projets partenaires en cours (PRP, PAPSA, WAAPP PDA/GIZ etc.)
	Diffuser la loi 010-2006/AN transcrite	Les dispositions de la loi 010-2006 sont connues par les acteurs	Organisation d'un atelier de d'information Réalisation d'une émission radiophonique Distribution des documents édités	DGPV/DCPM	projets partenaires en cours (PRP, PAPSA, WAAPP PDA/GIZ etc.)
	Rendre fonctionnel le fonds d'appui au secteur semencier tel que inscrit dans la loi n°010-2006/AN.	le fonds d'appui au secteur semencier est fonctionnel	Mise en place la structure de gestion du fonds et l'opérationnaliser	SG/MAAH	Etat et partenaires
	Renforcer les dispositions prises dans le cadre du mécanisme de gestion des intrants	le suivi et l'évaluation régulier du mécanisme est renforcé	mobilisation les moyens de son fonctionnement à travers le FDSS	DGPV	Etat (MEF, MAAH)
	Mettre en place une plate- forme d'échange entre les acteurs	L'échange entre tous les acteurs du secteur semencier est assuré	organisation des réunions de concertations et d'échanges	TF et le comité national des semences (CNS)	Etat et partenaires
	Aider à la professionnalisation des acteurs de la semence riz	la professionnalisation des acteurs de la filière est effective	formation et sensibilisation les acteurs dans la démarche d'enregistrement au registre	DGPV	projets partenaires en cours (PRP, PAPSA, WAAPP PDA/GIZ etc.)

Ligne d'action	Action prioritaire	Résultats attendus par action prioritaire	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Partenaires de mise en œuvre
<b>Politique</b>	Subventionner la Recherche Agricole pour la production de semence de riz (dotation budgétaire, détaxe des équipements de laboratoire, etc.)	Le prix de revient de semence de base et de pré-base a diminué de 10% d'ici 2018	allocation budgétaire supplémentaire est allouée à l'INERA	ministère en charge de la recherche et celui des finances	Etat / ressources internes
	Assurer un meilleur ciblage et une bonne orientation de la subvention des acteurs de la production de semence de riz	l'accès des petits producteurs aux semences améliorées est accru	identification sur la base des critères de sélection plus rigoureux les producteurs cibles	DRAAH	DGPV/Organisations des producteurs de riz/projets
<b>Planification</b>	Renforcer le fonctionnement du système d'information du marché (SIM) des semences de riz.	un système d'information du marché des semences est opérationnel	Recenser à travers une étude les différents systèmes existants et identifier le plus adapté Renforcer des capacités des acteurs	DGPER	projets partenaires en cours (CIRB, PRP, PAPSA, WAAPP PDA/GIZ etc)
	procéder à une planification pluriannuelle révisée en année (N-1) en fonction des objectifs de production inscrits dans la SNDR.	les besoins de production de production sont connus à l'avance	Organisation d'un atelier de partage du plan pluriannuel de production de semence de riz élaboré	DGESS	projets partenaires en cours (FAO, UNPSB, PRP, PAPSA, WAAPP PDA/GIZ etc)
<b>Le financement de la production des semences</b>	Renforcer les ressources financières du programme riz de l'INERA	Les ressources financières sont disponibles et accessibles pour la conduite des activités de recherche et de production des semences de pré-base et de base	Contractualisation la production de semence de base entre l'INERA, l'UNPSB, ANESB et autres partenaires	INERA	
			Opérationnalisation le fonds de développement semencier	SG/MAAH	MEF
			Augmentation de la dotation financière de l'ETAT	MEF	MESRSI
	Faciliter l'accès des producteurs semenciers aux crédits	Les producteurs semenciers ont les ressources financières nécessaires à la conduite de leurs activités de production de semences certifiées	Mise en place d'une ligne de crédit à intérêt bonifié tel que prévu par le FDSS Mise en place d'un fonds de garantie tel que prévu par le FDSS	SG/MAAH SG/MAAH	DGPV DGPV

Ligne d'action	Action prioritaire	Résultats attendus par action prioritaire	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Partenaires de mise en œuvre
<b>Ressources humaines</b>	Renforcer le programme riz de l'INERA en ressources humaines	L'effectif et les compétences du personnel du programme riz de l'INERA sont renforcés pour la conduite des activités de recherche et de production de semences pré-base et base	Recrutement continu de personnel	MESRSI	Ministère en charge de la fonction Publique
			Collaboration avec les universités et formation continue du personnel	INER A	Universités
			Contrat de prestation avec le personnel qualifié disponible à court terme pour pallier au manque de personnel qualifié	INER A	
	Renforcer le dispositif de contrôle de qualité des semences (inspecteurs)	L'effectif et les compétences du personnel du SNS sont renforcés pour assurer efficacement le processus de certification des semences	Recrutement et/ou formation continus des inspecteurs de semences	DGPV	CAP/Matourkou DRH/MAAH Universités
<b>Logistiques et équipements</b>	Accroître la logistique du programme riz de l'INERA (infrastructures de conservation, stockage, conditionnement, moyens roulants, équipements de laboratoire)	L'INERA et le SNS dispose d'une logistique conséquente pour la mise en œuvre de leurs activités de recherche, de production et de certification de semences pré-base, base et certifiées.	Opérationnaliser le fonds de développement semencier	SG/MAAH	DGPV, projets et programmes
			Augmentation de la dotation financière de l'ETAT	MESRSI	MEF
			Développement du partenariat dynamique avec le secteur privé, les partenaires au développement et autres institutions de recherche	INERA	Secteur privé, autres acteurs
	Accroître la logistique du SNS (équipements de laboratoire, moyens roulants, équipements de protection)		Opérationnaliser le fonds de développement semencier	SG/MAAH	DGPV, Projets et programmes
	Renforcer le niveau d'équipements et infrastructures de traitement poste-récolte des producteurs semenciers	La disponibilité des semences améliorées en quantité et en qualité est accrue	Mise en place d'une ligne de crédit à intérêt bonifié tel que prévu par le FDSS	SG/MAAH	MEF,

Ligne d'action	Action prioritaire	Résultats attendus par action prioritaire	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Partenaires de mise en œuvre
			Mise en place d'un fonds de garantie tel que prévu par le FDSS	SG/MAAH	MEF
			Accompagner les producteurs pour la construction de magasins de stockage	SG/MAAH	UNPSB, ANESB, Projets et programmes
<b>Améliorer le contrôle et la certification pour répondre à l'exigence de délais et de qualité</b>	Améliorer le système de traçabilité des semences	Tous les sacs de semences certifiées sont scellés et étiquetés Les semences commercialisées sont de qualité	Acquisition des scellés et des étiquettes à temps ; Renforcement du système de contrôle des stocks et de la qualité des semences commercialisées	DGPV	DAF/MAAH WASP UNPSB ANESB, etc.
	Accélérer le processus de certification des semences pour répondre aux exigences de qualité et de délais	l'assermentation des agents est assurée	Accompagner la DGPV pour l'assermentation de tous les inspecteurs semenciers	DGPV	Ministère en charge de la Justice, autres partenaires
		Tous les laboratoires sont mises à niveau pour répondre à la demande de certification	Identification et acquisition des équipements et consommables	DGPV	DAF, Projets et Programmes
<b>Améliorer l'approvisionnement en semences de producteurs (qualité; délais)</b>	Assurer les transferts des semences des régions excédentaires aux régions déficitaires dans les délais	Toutes les semences sont déposées à temps dans les zones déficitaires	Appuyer le secteur privé pour le dépôt des semences dans les zones indiquées ;  Opérationnaliser la CAIMA	Privé	DGPV

Ligne d'action	Action prioritaire	Résultats attendus par action prioritaire	Stratégie de mise en œuvre	Responsabilité	Partenaires de mise en œuvre
<b>Améliorer la distribution des semences de bonne qualité</b>	Maitriser les besoins du marché semencier	Les besoins annuels de semences améliorées (pré base, base et certifiée) sont connus	Planifier les besoins en semence de pré base, base, et certifiée	DGPV	DGESS, UNPSB, ANESB, INERA, Projet et Programmes, etc.
		Les informations sur le marché semencier sont disponibles	Appuyer l'opérationnalisation des SIM existants	DGPER	DGPV, CIRB, Projets et programmes
	Assurer le marketing continu des semences certifiées	Le taux d'utilisation des semences améliorées est accru	Organisation de foires  réalisation et diffusion de spots publicitaires	DGPER  DCPM	UNPSB, ANESB, INERA, Projet et Programmes, etc.
	Poursuivre la vulgarisation des variétés améliorées ;	Le taux d'adoption des semences améliorées est accru	Réalisation des outils de vulgarisation pour la diffusion de nouvelles variétés de riz	DGPV	DRAAH, UNPSB, ANESB, INERA, Projet et Programmes, etc.
	assurer un bon maillage du réseau de distribution des semences améliorées	L'accessibilité des semences est améliorée	Appui à l'émergence du secteur privée dans la distribution des semences pour	DGPER	DGPV, UNPSB, ANESB, INERA, Projet et Programmes, etc.
			Faire un plaidoyer auprès des Institutions financière pour la baisse du taux d'intérêt	Privé	MAAH, UNPSB, ANESB, CIR_B, etc.
	Mener un plaidoyer pour le désenclavement des sites de production des semences	les zones prioritaires de production de semence sont désenclavées	Organisation de rencontre avec le Ministère en charge des infrastructures et du désenclavement	SG/MAAH	Ministère en charge des infrastructures et du désenclavement

Le financement de ce plan d'action passera d'une part, par la mise en place et l'alimentation du Fonds de D'Appui du Secteur Semencier (FASS) tel que défini par la loi n°0010-2006/AN et d'autre part, par les ressources additionnelles de l'Etat (ressources directes: contrepartie nationale ; ressources indirectes : la fiscalité, les emprunts bonifiés, bonification du taux d'intérêt, etc.) et de ses partenaires au développement. Les périodes d'exécution de chaque ligne prioritaires seront précisés après l'élaboration des notes conceptuelles.



## **Bibliographie :**

**MARH, 2010** : Diagnostic du secteur semencier, 89 P ;

**MARH, 2010** : Stratégie de Développement Durable du Secteur Semencier du Burkina Faso 2011-2020, 51 P ;

**LOI N° 010-2006/AN** du 31 Mars 2006 portant réglementation des semences végétales au BF, 24 P ;

**MASA, 2013** : Etude du marché des semences certifiées vivrières suivie de proposition d'une Politique de subvention de l'Etat

**MASA, 2011** : Stratégie nationale de développement de la riziculture :

Secteur semencier au Burkina Faso :

**SPCPSA, 2012** : Programme National du Secteur Rural







